www.archi-urgent.com
info@archi-urgent.com
03.22.80.00.60

Formation continue

Approfondissement au parasismique

Objectif : Permettre aux professionnels d'avoir une approche stratégique dans la mise au point de constructions compatibles avec le risque sismique.

Prévenir la perte de vies humaines liée à la construction de bâtiments ne respectant pas la réglementation sur les risques sismiques. Présenter des nouvelles réglementations parasismiques.

Durée : **4 demi-journées (moyenne de 11h)**

Coût de la formation :

500 euros
(Étudiants : 200 euros)
Prise en charge possible par le FIF PL, par Pôle emploi (AIF) sur constitution de dossier ainsi que par l'employeur dans le cadre du plan de formation.

La fondation Architectes de l'urgence est agrée organisme de formation depuis 2002, certifiée QUALIOPI, et répond aux exigences des formations structurées imposées par l'Ordre des Architectes.

Pour qui ?

La formation est ouverte à toute personne ayant déjà suivie la formation l'Architecte et l'Urgence dispensée par la Fondation ou une sensibilisation d'au moins une journée au parasismique. Elle est accessible aux professionnels ou étudiants spécialistes ou généralistes, sensibles à l'action humanitaire, et plus particulièrement intéressées par les activités d'aide aux populations sinistrées menées par la fondation Architectes de l'urgence. Notre offre de formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Afin de faciliter l'accueil et la prise en compte de ces handicaps, il est demandé aux participants de bien vouloir nous informer des modalités à mettre en œuvre pour garantir les conditions d'accès et d'accueil optimales.

Comment ?

Un test de positionnement est envoyé au début de la formation afin de recueillir vos connaissances sur le sujet avant d'effectuer la formation. Il est ensuite complété et comparé avec un test d'évaluation de fin de formation.

Quand ?

Session octobre : du 08 au 17 octobre 2024

Où ?

A distance

Inscrivez-vous à info@archi-urgent.com ou appelez au 03.22.80.00.60

Introduction

Les derniers séismes du Maroc, de Turquie, d'Haïti, du Japon ou encore de Nouvelle Zélande nous rappellent le caractère récurrent des tremblements de terre. Ces derniers sont inévitables, mais les effondrements d'ouvrages ne le sont pas. Or plus de 90% des pertes en vies humaines sont dus à l'effondrement de bâtiments sur les usagers, d'où la réglementation parasismique portant sur la conception des bâtiments, l'Eurocode 8.

C'est en effet l'architecture d'un bâtiment qui conditionne entièrement son comportement dynamique. L'application des règles de construction parasismique vise à lui conférer, grâce au dimensionnement et à des dispositions constructives spécifiques, une résistance suffisante compte tenu de son architecture déterminée par le projet, fût-elle défavorable.

Dans ce contexte la Fondation Architectes de l'urgence propose des formations à destination des professionnels d'aujourd'hui et de demain, afin de donner des méthodes de construction résistant aux risques majeurs et en leur permettant d'intervenir efficacement en cas de risque sismique.

Parmis les principaux thèmes abordés...

- Réglementation relative aux bâtiments existants : rappels et compléments
- Méthode d'évaluation de la vulnérabilité des bâtiments aux séismes
- Choix de protection
- Différentes techniques de renforcement et leur mise en place
- Études de cas
- Analyse des pathologies du bâtiment
- Les leçons du patrimoine vernaculaire

architectes de l'urgence